
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du 06 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT, Martial THEBAULT, Gilles JOANNET, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Josette MARCHISET, Gaétan MARTENOT, Françoise RACOT, Véronique RIVault, Marilyn TURMEL, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT, Jean-Jacques PINTADO

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Carole CLEMENCET

ONF - ETAT D'ASSIETTE 2014 - DE 2014 021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, **sollicite** l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 de coupes non réglées.

La délivrance en 2014 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de la coupe 2 aux affouagistes

Valide le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour la parcelle n° 19p avec les entreprises AJWOOD, AVIVES DE L'EST, BARBIER SA, BOIS DEROULES DE L'AUXOIS, BRUGERE, CARNIO, EDME LACROIX, GAITEY, JACQUENET MALIN, MAUTE, MAY, MORTIER, PALLANT, PATUSSET, PIGUET, ROUSSELET, ONF-TSC, DAGUE, KRONOSPAN ; ou tout nouveau contrat non encore négocié à ce jour. Le choix du contrat se fera pour le meilleur intérêt de la commune.

Essence concernée : HETRE volume approximatif envisagé : 294 m3

Valide le choix proposé par l'ONF d'une vente groupée par adjudication ou de gré à gré pour les parcelles n° 19p.

Essence concernée : CHENE volume approximatif envisagé : 19 m3

par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application de l'Art. L144-1-1 du code forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu avec l'ONF.

Accepte la convention de ventes et exploitations groupées proposée par l'ONF relative à cette vente groupée et autorise le Maire à signer cette convention.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent :

1er garant : Jean-Paul SERAFIN

2ème garant : Frédéric VOISOT

3ème garant : Gaéтан MARTENOT

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES

abattage des taillis et des petites futaies : 18/04/2015

vidange des taillis et des petites futaies : 19/12/2015

façonnage des houppiers : 18/04/2015

vidange des houppiers : 19/12/2015

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)

MEMBRES DU CCAS - DE 2014_022

Annule et remplace la nomination des membres du CCAS de la délibération DE_2014_020

La Sous Préfecture nous demande de reprendre une délibération car les membres extérieurs du CCAS doivent être nommés par arrêté du maire.

Le conseil municipal après délibération, nomme en tant que délégués :

Jean-Claude MALSERT, Gilles JOANNET, Carole CLEMENCET, Josette MARCHISET

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour la nomination des membres extérieurs.

TRAVAUX DE VOIRIE - DE 2014_023

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant des travaux de point à temps, ainsi que la remise en état de la voie allant aux 4 chemins détériorée suite aux orages de mai 2013.

Le conseil municipal, après délibération, accepte les devis de l'entreprise NOIROT pour des montants respectifs de :

- point à temps : 3 000 € pour la journée d'intervention

- chemin de la source : 1 160 € HT

CORRESPONDANT DEFENSE - DE 2014_024

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit être procédé à la nomination d'un correspondant défense chargé d'informer et de sensibiliser les citoyens à la défense et à la protection du territoire.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité nomme Monsieur Jean-Claude MALSERT en tant que correspondant défense.

CORRESPONDANT SITES CLUNISIENS - DE 2014 025

La commune étant adhérente des sites clunisiens, il est nécessaire de nommer deux délégués au sein de cette association.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de nommer Madame Madeleine FOLSCHWEILLER et Monsieur Michel PERRIER

Commission intercommunale des impôts directs - DE 2014 026

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Communauté de Communes demandant que la commune propose deux administrés pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le conseil municipal décide de nommer :

Monsieur Michel PERRIER, délégué titulaire
Monsieur René METRAL, délégué suppléant

SECRETARIAT DE MAIRIE - DE 2014 027

Monsieur le Maire rappelle que la commune est liée à la communauté de communes par une convention de mise à disposition de services concernant le secrétariat de mairie.

Le paiement de ce service a un coût très important pour la commune.

Le conseil municipal, après délibération, décide de dénoncer la convention à compter du 6 septembre 2014.

Après avoir pris les renseignements nécessaires auprès du centre de gestion, le conseil municipal procédera à la création d'un poste d'adjoint administratif afin d'assurer les charges de secrétariat de la commune.

BUS DU MARCHE - DE 2014 028

La communauté de communes informe le conseil municipal que la convention concernant la ligne de bus du marché arrive à échéance le 31 août 2014. Avant de remettre en place ce service, il convient que chaque commune donne son avis sur son maintien.

Le conseil municipal, après délibération, donne un avis favorable à la poursuite de ce service.

LAVOIRS - DE 2014 029

Monsieur VILLERET fait part des différents devis présentés pour la rénovation des deux lavoirs situés respectivement impasse du Lucard et Chemin de Chevrey.

L'association SENTIERS a réalisé deux devis d'un montant global de 96 212.10 € (encadrement du personnel et matériaux)

Le conseil municipal, après délibération, accepte les devis de l'association SENTIERS, sollicite les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général, du Pays Beaunois et de la fondation du patrimoine

Plan de financement

Coût global des travaux	96 212.10 €
Subvention du Conseil général (80 % de l'encadrement)	48 364.00 €
Pays Beaunois	20 000.00 €
Fondation du Patrimoine	12 000.00 €
Autofinancement	15 848.00 €

Les travaux ne seront pas effectués si les subventions attendues ne sont pas celles du plan de financement.

ZUMBA – DE 2014 030

Madame Linda KADRI a renouvelé sa demande de mise à disposition de salle pour l'organisation de cours de ZUMBA sur l'année 2014-2015 et un prolongement pour le mois de juillet 2014.

Le conseil municipal après délibération, décide de reconduire la convention de septembre 2014 à juillet 2015 moyennant un paiement de 50 € par mois pour la mise à disposition de la salle.

Donne son accord pour le prolongement d'un mois sur l'année 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Internet : Madame TURMEL propose la mise en place d'un site internet communal sur lequel serait diffusé les informations municipales et certaines informations communautaires pouvant intéresser la population. Le coût annoncé pour la mise en place de ce site paraît trop important. Messieurs Vincent CARDON et Jean-Claude MALSERT proposent de voir ce qu'ils peuvent faire pour la mise en place de ce site.
- PLU : Nous sommes dans l'attente des renseignements demandés au Conseil Général. Une relance leur sera envoyée.
- Travaux anciennes écoles : Mme RACOT, accompagné d'autres conseillers municipaux a rencontré la société PACT qui a proposé une ébauche succincte de l'aménagement possible du rez de chaussée du bâtiment rue du moutier. La proposition est intéressante. Les réflexions sur ce dossier continuent
- Logement : Des problèmes de paiement perdurent sur l'un des deux logements communaux. Un courrier sera fait au locataire pour lui rappeler ses obligations.
- 14 juillet : Le feu d'artifice intercommunal aura lieu à Magny les Villers. Le conseil municipal décide de reconduire le repas et les différentes activités de l'après midi.